MISE A JOUR: 20/09/2018



BON DE COMMANDE de PRESTATION:

Analyses fourragères

Coord	on	nées	du	dem	andei	ur :

Nom et Prénom :
ou dénomination société :
Adresse:
Adresse de facturation si différente:
N° tél :
N° SIRET :
N° TVA Intra communautaire :

Contenu de la prestation :

Analyse fourragère de tout type de fourrage par la méthode Infra-rouge. Calcul de la matière sèche, de l'énergie, matière azotée, et établissement des données UF, PDI, Encombrement de l'échantillon analysé.

Commentaires et interprétation du résultat obtenu.

Contact:

Jean-Luc Pull, Chargé de mission productions fourragères, pôle Elevage de la Chambre d'agriculture de l'Aude.

Analyses réalisées par la COPELDOR.

Coût de la prestation :

	Prix HT unitaire	Nombre d'échantillons	Prix total HT	TVA (20%)	TOTAL TTC
Un échantillon analysé	20.00 €	1	20.00 + € =€	€	€
Echantillon supplémentaire analysé	15.00 €				

Facturation au comptant à la signature du bon de commande puis facture acquittée envoyée par le Service Financier de la Chambre d'agriculture de l'Aude.

Délai de réalisation : 15 jours maximum

pour la Chambre d'agriculture de l'Aude Philippe VERGNES, Président pour le client

date :

signature précédée de la

Mention « bon pour accord »



Zone d'Activités de Sautès à Trèbes – 11 878 CARCASSONNE Cedex 9 Tél : 04 68 11 79 79 – Fax : 04 68 11 79 88 N° SIRET : 181 100041 00027

N° TVA intracommunautaire : FR 31181100041

CONDITIONS GENERALES

1/ ENGAGEMENTS DES PARTIES

La Chambre d'Agriculture de l'Aude s'engage à:

- réaliser la prestation, objet du présent bon de commande, dans le respect de la réglementation et des lois en vigueur et à mettre en œuvre toutes les diligences requises pour son exécution dans les délais indiqués dans le bon de commande
- réaliser cette prestation dans le respect de son code éthique (Code éthique consultable sur le site internet de la Chambre d'Agriculture : www.aude.chambre-agriculture.fr)
- informer le demandeur de toutes contraintes liées à sa mission ou des difficultés rencontrées lors de la réalisation de la prestation

Le Demandeur s'engage à:

- mettre à disposition de la Chambre d'Agriculture de l'Aude, dans les meilleurs délais, toutes les informations et documents en sa possession, nécessaires à l'exécution de la prestation
- autoriser la Chambre d'Agriculture de l'Aude à effectuer toute démarche nécessaire à l'obtention de renseignements utiles à la réalisation de cette prestation
- s'acquitter du paiement de la facture relative à cette prestation une fois le travail terminé et rendu par la Chambre d'Agriculture

Le Demandeur accepte de rentrer dans le fichier client déclaré à la CNIL de la Chambre d'Agriculture de l'Aude.

2/ CONFIDENTIALITE

La Chambre d'Agriculture de l'Aude s'engage à ne pas divulguer, sauf accord écrit du demandeur, les informations personnelles communiquées par celui-ci ou contenues dans cette prestation et à ne mentionner aucune information nominative dans les études collectives pouvant faire l'objet d'utilisation ou communication de résultats obtenus.

3/ RESPONSABILITE

La Chambre d'Agriculture de l'Aude est responsable du bon déroulement de sa mission, conformément aux règles professionnelles normalement applicables. Elle sera dégagée de toute responsabilité dans le cas où le demandeur ne lui fournit pas l'ensemble des informations nécessaires à l'exécution de sa mission ou si ce dernier lui fournit des informations erronées ou s'il lui fournit les informations hors délai. La Chambre d'Agriculture de l'Aude ne pourra être tenue pour responsable des conséquences résultant d'une interprétation ou d'une application erronée par le bénéficiaire des conseils, études ou documents fournis. L'appui de la Chambre d'Agriculture de l'Aude ne dégage pas l'agriculteur de sa responsabilité en cas de contrôle

4/ CONDITIONS DE VALIDITE, DE MODIFICATION ET DE RESILIATION

La présente commande est définitivement acceptée lorsque le bon de commande relatif à la prestation est signé par les deux parties, avec acceptation des conditions générales par paraphe.

Modification du devis

Toute modification de bon de commande doit être faite par écrit et être dûment signée par les deux parties concernées

Résiliation anticipée

Toute prestation débutée et interrompue sera facturée en fonction du travail réalisé sur la base tarifaire de la Chambre d'Agriculture de l'Aude.

Toute interruption d'exécution de la prestation doit être notifiée par écrit et argumentée, le plus tôt possible, qu'elle soit à l'initiative du demandeur ou de la Chambre d'Agriculture de l'Aude.

Résiliation de plein droit

Le prestation est annulée de plein droit, dans le cas où le demandeur fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, après mise en demeure adressée à l'administrateur, ou bien en cas de cessation d'activité.

5/ LITIGES

L'exécution de ce devis est soumise aux lois et règlements français.

En cas de difficulté sur son interprétation ou son exécution, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable avant de saisir, en dernier recours, le tribunal de Carcassonne compétent pour régler le litige.